

**rapport
d'activité**

2024

AVA TVA
Menuiserie & Restauration

Sommaire

<u>Introduction ou Témoignage</u>	3
<u>1. Présentation du service</u>	4
<u>2. 2024 dans les grandes lignes</u>	4
<u>2.1. Faits marquants</u>	4
<u>2.2. Ressources humaines</u>	5
<u>3. Le public accompagné</u>	5
<u>3.1 Typologie des personnes accompagnées en 2024</u>	5
<u>3.3.1. Situation familiale des stagiaires accueillis</u>	5
<u>3.3.2. Age des personnes orientées</u>	6
<u>3.3.3. Nationalité des personnes accompagnées</u>	6
<u>3.3.4. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif</u>	6
<u>3.3.5. Ressources des personnes accompagnées en 2024</u>	7
<u>4. L'accompagnement</u>	7
<u>4.1. Organisation de l'équipe</u>	7
<u>4.2. Modalités d'accompagnement</u>	7
<u>4.2.1. L'encadrant technique</u>	7
<u>4.2.2. La conseillère en insertion socio-professionnelle</u>	8
<u>4.2.3. La cheffe de service AAVA</u>	8
<u>4.2.4. La responsable du service EMPLOI</u>	8
<u>5. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle</u>	9
<u>5.1 Contrats AAVA MENUISERIE</u>	9
<u>5.1.1. Les contrats ATELYER</u>	9
<u>5.1.2. Les contrats CHANTIER EXTERIEURS</u>	10
<u>5.2 Contrats AAVA RESTAURATION</u>	10
<u>5.3 Mesure d'insertion professionnelle des personnes accompagnées sur 2024</u>	10
<u>5.3.1 Les points de blocages en vue des sorties</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>5. Partenaires spécifiques et financiers</u>	11
<u>6. Paroles du terrain</u>	12
<u>7. Conclusions et perspectives</u>	12

Introduction ou Témoignages

Alors que l'inactivité enferme, les ateliers d'adaptation à la vie active tourné vers les métiers de la restauration et de la menuiserie permettent à des personnes ayant connu une rupture avec le monde du travail de pouvoir améliorer leur confiance en eux et développer leurs compétences afin de retrouver le chemin de l'activité professionnelle à leur rythme. Une cheffe de service, une conseillère en insertion socio-professionnelle et deux encadrants techniques. accompagnent les stagiaires tout au long de leur parcours.

👤 " En arrivant au BaklAAVA, je ne savais pas qu'elle pouvait bien être ma place. Souvent je ne savais pas où me mettre mais, petit à petit, j'ai appris. J'ai appris à m'organiser et à être moins dispersée. Pour moi être accompagnée en AAVA est une chance, un tremplin qui m'a été donné. Pour reprendre confiance en moi. Pour me réhabituer à la vie active avec laquelle j'avais perdu le lien. J'ai compris que ce n'était pas irrémédiable et surtout que j'en étais capable.

Moi qui ne me sentais personne. On m'a fait comprendre que si, je suis quelqu'un !"

Marie

👤 " J'ai toujours cuisiné chez moi pour ma fille et je ne pensais pas pouvoir en faire mon métier.

A l'AAVA, j'ai confirmé un projet professionnel que je ne pensais pas possible.

Aujourd'hui je suis sûre de mes acquis et je me sens capable de travailler dans la restauration pour cela j'attends que ma situation administrative se dénoue pour pouvoir être autorisée à travailler en France. »

Meriem

👤 "Je suis arrivée en France avec ma fille il y a 9 ans. Le 4 avril 2024, la Préfecture m'a donné mes papiers. Je suis heureuse car je peux maintenant me projeter, je vais avancer. Je suis aujourd'hui accompagnée en formation qualifiante par les apprentis d'Auteuils et vais faire ma carrière dans le domaine de la restauration collective."

Hanifa

1. Présentation du service

Etablissements	Nom : AAVA
Adresse	Atelier restauration : 182 rue de la poudrette 69100 VILLEURBANNE Atelier menuiserie : 12B rue Louis Maynard 69100 VILLEURBANNE
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	06.98.17.27.49
Email	e.picard@alynea.org
Nom du directeur général	Philippe Imbert
Pôle de rattachement	SERVICE EMPLOI
Nom du directeur de pôle	Karine ROSSI
Nom de la cheffe de service	Elise PICARD
N° Finess	
Type d'établissement	AAVA
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	AAVA MENUISERIE 2018 AAVA RESTAURATION 2021

2. 2024 dans les grandes lignes

2.1 Faits marquants

- De **Janv-24 à Dec-24** :Participation de l'**AAVA RESTAURATION** au projet MIEUX MANGER POUR TOUS en collaboration avec la ville de Teil en Ardèche, la ville de Villeurbanne et un groupement d'association engagées pour lutter contre la précarité alimentaire et l'accès à des légumes de qualité et de saison
- **Avril -Mai-Juillet -24** Chantier de rénovation de logement de l'**AAVA MENUISERIE** aux A.P.F (association des paralysés de France)
- Mars -24 : Participation de l'**AAVA RESTAURATION** au CNIPSY (Congrès National des Internes en Psychiatrie) 2 événements de 600 personnes.
- **Juin 2024** Déménagement de l'**AAVA MENUISERIE** au 12B rue Louis Maynard 69100 VILLEURBANNE
- **14 juin 2024** Inauguration du nouveau site d'implantation du BakIAAVA - l'**AAVA RESTAURATION**

- **5 au 8 décembre 2024** : production de l'**AAVA RESTAURATION** pour l'évènement des LUMIGNONS DU CŒURS : 12300€ de CA pour la buvette
- **13 au 15 décembre 2024** : Marché de Noël de la Croix Rousse pour l'**AAVA MENUISERIE**

2.2 Ressources humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2024
Cheffe de service	1
CIP détachée service emploi	1
Encadrant technique	2
Stagiaires AAVA en formation	25
Total	29

3. Le public accompagné

3.1 Typologie des personnes accompagnées en 2024

3.1.1. Situation familiale des stagiaires accueillis

	2023	2024
Femme isolée	0	0
Homme isolé	1	5
Seul(e) avec enfants	6	24
Couple sans enfant	3	5
Couple avec enfants	16	16
Nombre total de stagiaires	26	50

On observe qu'une majorité des enfants. Si 16

majorité de stagiaires a d'entre eux sont en

couples, 24 prennent en charge leur enfants seuls ce qui peut avoir un impact sur leur disponibilité aux vu des difficultés lié au mode de garde.

3.1.2. Âge des personnes orientées

Nombre de personnes (cumul sur l'année)		
Tranche d'âge	Total	%
< 25 ans	3	6%
26 /35 ans	14	28%
36 / 45 ans	18	36%
46 / 55 ans	7	14%
> 55 ans	8	16%
Total	50	100%

Si la majorité des stagiaires ont entre 20 et 45 ans , 30% ont plus de 45ans. Leur insertion professionnelle est donc, au vu du marché du travail actuel, plus compliqué que pour de jeunes travailleurs. De plus, leur âge peut parfois impacter leur santé : le niveau de l'employabilité lié à leur fatigabilité est donc diminué et la projection d'un avenir professionnel stage et pérenne plus restreint.

3.1.3. Nationalité des personnes accompagnées

	2023	2024
Française	5	3
UE	2	3
Hors UE	19	44
Nombre total	26	50

3.1.4. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

2024	%
------	---

CNI	3	6%
Titre de séjour	3	6%
En attente de régularisation administrative	44	88%
Total	50	100%

En AAVA, nous avons la responsabilité des personnes ayant besoin d'une réadaptation progressive au milieu professionnel. Cependant, les personnes « sans droits ni titre » accueillis en CHRS ou CHU sont admissible sur les AAVA et ils s'en saisissent donc majoritairement car c'est la seule option légale qu'il existe sur le territoire pour s'initier au milieu du travail en France de façon légale.

3.1.5. Ressources des personnes accompagnées en 2024

	2024	%
Indemnités AAVA	50	100 %
Allocation AAH	1	2 %
RSA / PRIME ACTIVITE	3	6 %

Toutes personnes admise en AAVA reçoit une rétribution de l'ordre de 50% du SMIC horaire conformément à l'agrément AAVA.

Ce pécule est cumulable avec l'AAH et le RSA. Dans le cadre du RSA, le montant de la rétribution AAVA est déclaré à la CAF, déduit du RSA mais permet une ouverture de la PRIME d'ACTIVITE et donc un cumul des revenus.

4. L'accompagnement

4.1 Organisation de l'équipe

- 1 responsable de service emploi
 - 10 cheffe de service AAVA letp
 - 2 encadrant technique : 1 sur chaque atelier : 1 menuiserie- 1 restauration
 - 1 conseillère en insertion professionnelle - 40%
-

4.2 Modalités d'accompagnement

4.2.1 L'encadrant technique :

Le poste d'encadrant technique est un poste fondamentalement pensé pour accompagner des personnes éloignées de l'emploi dans leur projet professionnel via un outil technique ici, la restauration ou la menuiserie.

Pour cela l'apprentissage et l'acquisition de compétences techniques est la base de l'accompagnement.

L'encadrant aura la charge de l'accompagnement des stagiaires dans l'atelier mais aussi, lors des bilans, de savoir restituer son analyse du stagiaire, les observations faites en atelier aussi bien dans sa relation aux autres que dans sa posture au travail et dans ses compétences techniques.

L'encadrant technique de l'atelier Menuiserie est garant de permettre un espace d'apprentissages où l'on utilise le bois et les travaux de 2nd œuvre pour remobiliser le stagiaire vers la vie active.

Il Utilise ce matériaux qu'est le bois pour former les stagiaires aux machines spécifiques à ce média mais aussi aux normes de sécurité nécessaire à ce milieu professionnel. Il met les stagiaires en situations concrètes avec outils, règles, cadre et fonctionnement propres aux métiers manuels.

L'encadrant technique de l'atelier Restauration a pour but d'initier les stagiaires aux métier de la restauration. Il utilise ce média comme un outil pour former aux techniques culinaires afin de permettre une acquisition de compétences mais aussi un cadre et une dynamique de travail permettant d'aborder l'employabilité et les qualités nécessaires au milieu professionnel recherché par un employeur (ex : assiduité, ponctualité, dynamisme...)

4.2.2 La conseillère en insertion socio-professionnelle :

La conseillère en insertion professionnelle, à la référence du projet professionnel, et des orientations professionnelles possibles à faire pendant et à la suite du contrat AAVA.

Elle a à charge un travail de partenariat avec des entreprises, lieu de formations, des professionnels adaptés pour fait du lien avec le projet individualisé de chaque stagiaire.

4.2.3 La Cheffe de service AAVA

La Cheffe de Service est la référente du cadre AAVA apportant une vue d'ensemble,

elle permet la coordination de toutes les éléments techniques, éducatifs et professionnels nécessaire au suivi du stagiaire.

Chaque stagiaire ayant un référent social, elle est l'interlocutrice principale des référents afin d'avoir un accès à des informations liées à leur situation individuelles et personnelles qui pourrait orienter l'accompagnement.

La cheffe de service a aussi à charge la management et la coordination d'équipe : les deux encadrants techniques et la conseillère en insertion professionnelle.

Le but de l'équipe est d'optimiser les dispositifs AAVA afin de créer un suivi cohérent sur chaque atelier en réactualisant les outils pédagogiques utilisés et en tenant à jour toutes les éléments annexes permettant un accompagnement qualitatif des stagiaires.

La chef de service détient aussi la responsabilité du développement des activités en travaillant en lien avec les partenaires extérieurs favorisant la communication et la connaissance des dispositifs.

Elle assure aussi le suivi comptable, en lien avec le service DAF, afin de maîtriser l'exercice budgétaire généré par les activités AAVA.

4.2.4 La Responsable du service Emploi

La responsable a à charge la globalité du service emploi duquel les ateliers d'adaptation à la vie active font partie.

Elle maîtrise l'outil que ce sont les dispositifs et à la charge de les valoriser auprès des financeurs et partenaires pour qu'ils soutiennent financièrement ces outils d'AAVA.

Elle est la responsable hiérarchique de la cheffe de service et de la conseillère en insertion professionnelle et est donc garante dans ce cadre qu'elles agissent en fonction des missions confiées.

AURELIEN 🗣️ "J'ai déjà vu des personnes autour de moi chuter socialement, je pensais que ça n'arrivait qu'aux autres. Des soucis personnels ont fait que j'ai perdu mon travail puis mon logement. J'ai été sans abri durant près de 4 ans. Aujourd'hui, je suis une formation de CAP cuisinier et un restaurant pour faire mon alternance."

5. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

5.1 Contrats AAVA MENUISERIE

L'accompagnement dans l'atelier a été pensé pour remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Des petits contrats sont proposés pour permettre une évolution en terme horaires favorisant ainsi l'intégration progressive en adaptant le rythme aux compétences et aux besoins de chacun.

Ainsi nous avons décliné les contrats de trois façons :

- un contrat dit "du matin" : les lundis, mardis et mercredis de 9h à 12h30 soit 3h30 par jour et 10h30 de temps de contrat AAVA par semaine selon le cadre de l'agrément AAVA le conditionne
- Un contrat dit des "après-midi": les lundis, mardis, mercredis de 13h30 à 16h30 soit 3h par jour et 9h de temps de contrat AAVA par semaine
- Enfin un dernier contrat dit " chantier extérieur" : pensé sur deux journées de travail complètes, les jeudis et vendredi de 9h à 16h soit 7h par jour avec 30 minute de pause repas pour un temps total de 13h par semaine de contrat AAVA par semaine

Ainsi un stagiaire peut, au cours du même contrat, commencer avec des horaires plus réduites et au fur et à mesure de ses apprentissages et de l'augmentation de son employabilité évoluer vers un contrat demandant plus de rigueur et plus de temps de travail.

5.1.1 Les contrats ateliers :

L'objectif dans l'atelier est d'être sécurisé par un cadre « fermé ».

Le stagiaire peut se familiariser à un rythme, des outils et un cadre sécurisant : consignes claires, responsabilités partagées et adaptées à chacun.

L'objectif de ces contrats en ATELIER est aussi de permettre à l'encadrant technique de voir les compétences de chacun en les observant dans des tâches basiques des métiers de la menuiserie afin de voir leur possibilités pour aller vers les chantiers extérieurs

5.1.2 Les contrats « chantier extérieurs »

D'autres qualités sont requises pour effectuer des travaux en extérieur : des compétences, des techniques plus élaborées pour un service qualitatif pour le client doivent être abordables pour le stagiaires.

La charge de travail est plus intense et la fatigabilité est plus présente sur ce type de contrat c'est donc vrai outil permettant de mesurer le profil des stagiaires sur ce type de poste pour travailler leur avenir professionnel.

5.2 Contrats AAVA RESTAURATION

Les personnes accueillies à l'AAVA Restauration signent un contrat de 6 mois, renouvelable 1 fois (soit un an au total).

Elles travaillent 14h/semaine et sont rémunérées à hauteur de la moitié du SMIC

Deux brigades sont accueillies à l'AAVA :

- La brigade 1 (6 stagiaires) travaille les mardis et mercredis de 8h30 à 15h30 en journée continue
- La brigade 2 (6 stagiaires) les jeudis et vendredi de 8h30 à 15h30 en journée continue.

Qu'est-ce qu'une journée continue ?

Dans la restauration c'est le terme employé car la pause repas légale est prévue mais pas à heure fixe : elle peut varier en fonction de la charge et de l'organisation du travail du jour. Il nous semblait donc intéressant pour être au plus proche du milieu professionnel réel que les stagiaire soit initié à ce rythme en l'expérimentant réellement.

5.3 Mesures d'insertion professionnelle des personnes accompagnées sur 2024

Aujourd'hui l'AAVA est la première marche permettant un retour à la vie active. Les publics accompagnés sont des personnes dites « éloignées » de l'emploi depuis une longue période . L'objectif d'un retour à un travail type CDI à temps plein n'est pas le but premier.

Les stagiaires viennent en AAVA pour retrouver un rythme, une dynamique mais aussi l'envie d'apprendre et de travailler.

L'accompagnement est axé sur les possibilités de la personne et sur ses capacités à se saisir de l'outil qu'est l'AAVA pour faire le point sur son parcours de vie, son projet d'avenir professionnel. Le contrat durant 1 an, cette une période est utilisée comme tremplin permettant d'évaluer le niveau de français nécessaire pour travailler en France, les compétences acquises avant ou

pendant le contrat pouvant nécessiter une formation qualifiante complémentaire avant un retour à l'emploi.

CDI	/
Formation ou CDD de + 4 mois	4
Formation Français	10
Redynamisation	50
Concrétisation du projet professionnel freinée par la situation administrative	44

5.3.1 Les points de blocage en vue d'une continuité de parcours

	2024	%
Accès aux droits	44	88 %
Difficultés familiales / manque d'autonomie	10	20 %
Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé)	4	8%
Autres : Age	8	16%

L'accès aux droits est aujourd'hui le frein majeur rencontré dans le parcours de nos stagiaires. En effet, malgré leur progression, leur travail et leur niveau de compétences acquises, sans autorisation de travail ils ne peuvent pas continuer leur insertion professionnelle.

Un autre point de blocage identifié est l'âge : les stagiaires accueillis ont parfois + de 55 ans. Leur projection dans le milieu professionnel est donc limitée par une fatigabilité compréhensible et la réalité que l'embauche pour les personnes de + de 50ans est bien souvent plus complexe.

6 Partenaires spécifiques et financiers

- Les principaux partenaires des AAVA sont les clients, faisant des commandes de produits conçus à l'AAVA Menuiserie ou Restauration.

Un enjeu financier est présent car une prestation est vendue mais un lien de partenariat est aussi construit car les clients ont la volonté de soutenir les Ateliers en faisant appel à leurs services.

- Un collectif entre les référents des AAVA du Rhône est établi et construit à l'initiative de la DDETS

7 Paroles du terrain

Elise PICARD, cheffe de service

« Toutes les personnes que l'on accompagne dans le cadre d'un contrat AAVA ressort avec une expérience professionnelle formatrice en terme de compétences techniques certes mais aussi et surtout en terme humain. Le contact avec d'autres stagiaires favorise le lien social. Beaucoup nous expriment qu'ils voient ces espaces comme des lieux ressources, des « bouffées d'oxygène » où ils peuvent se permettre de penser à autre chose que leur réalité parfois lourde à supporter au quotidien »

Nicolas DAVID encadrant technique AAVA MENUISERIE

« Depuis 2018 maintenant, j'accompagne des personnes que j'appelle « cabossées » par la vie qui font preuve de beaucoup de courage en faisant le projet de s'initier à une nouvelle dynamique, de s'engager dans un contrat avec les exigences qu'il peut impliquer dans leur mode de vie habituel

Ce que je trouve pertinent avec ces outils d'AAVA c'est que l'on permet aux personnes d'arriver avec qui il sont vraiment ! On accompagne les stagiaires là où ils veulent aller en analysant leur besoins mais aussi leur potentiel. »

8 Conclusions et perspectives

En 2024, nous avons mis l'accent sur la coordination des deux AAVA, restauration et menuiserie, facilitant ainsi leur organisation et renforçant l'accompagnement des stagiaires en réinsertion.

La structuration du service a été une avancée majeure cette année :

-La mise en place du poste de cheffe de service chargé d'appuyer et de coordonner les interventions des deux encadrants techniques et de la référence du suivis des stagiaires AAVA.

- L'intervention d'une conseillère en insertion professionnelle permettant de mieux suivre et fluidifier le parcours des stagiaires, optimisant ainsi leur progression professionnelle et leurs perspectives d'avenir.

- La pérennisation des postes des encadrants techniques jouant un rôle essentiel dans ce dispositif permettant l'apprentissage des gestes professionnels et du développement des compétences valorisables sur le marché du travail. Par leur présence et leur pédagogie, ils assurent un cadre de travail bienveillant et structurant, permettant aux stagiaires de gagner en autonomie et en confiance.

Pour 2025, nous souhaitons poursuivre cet effort en consolidant l'accompagnement des bénéficiaires, en renforçant les synergies entre les différents acteurs partenaires et en développant davantage de passerelles vers l'emploi.

Par ailleurs, nous souhaiterions dynamiser l'offre commerciale de l'atelier menuiserie, qui a rencontré des difficultés de vente ces dernières années. Nous pensons qu'il reste une opportunité à saisir en innovant et en proposant des produits mieux adaptés à la demande, afin d'améliorer leur commercialisation et de diversifier les apprentissages des stagiaires.